

**ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE
RELATIVE A LA REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU), A LA MISE A JOUR DU ZONAGE
D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE L'ALBENC ET LA REALISATION DU SCHEMA DE
GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES**

Par arrêté n° 2019-11-04-1 en date du 4 novembre 2019, le Maire de la commune de l'Albenc a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la révision du Plan Local d'Urbanisme, à la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de l'Albenc et la réalisation du schéma de gestion des eaux pluviales urbaines. L'évaluation environnementale du PLU, prescrite dans l'analyse au cas par cas, figure dans le rapport de présentation du PLU. Conformément à l'article L 104-6 du Code de l'Urbanisme, la Commune a sollicité l'autorité administrative de l'Etat en matière d'environnement. Son avis est joint au dossier d'enquête publique.

L'enquête se déroulera en mairie de l'Albenc, 65 Rue de l'école – 38470 L'ALBENC
Du 18 novembre 2019 à 8h30 jusqu'au 21 décembre 2019 à 11h30

Le **dossier d'enquête publique est consultable en mairie de l'Albenc** aux jours et horaires habituels d'ouverture au public, soit les **lundis, mardis, jeudis, vendredis et samedi de 8h30 à 11h30**. Un poste informatique avec accès internet sera mis à disposition du public.

Le dossier d'enquête publique sera également accessible depuis un registre dématérialisé, sur le site internet de la commune et à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1740>

Toute personne pourra également consigner ses observations :

- Soit sur le registre d'enquête papier ouvert à cet effet en mairie
- Soit les adresser par écrit à l'attention de Monsieur Etienne BOISSY, commissaire enquêteur, Mairie de l'Albenc, 65 Rue de l'école – 38470 L'ALBENC
- Soit sur le registre dématérialisé en ligne à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/1740>

Le commissaire enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

- **Le jeudi 21 novembre 2019 de 8h30 à 10h30**
- **Le samedi 7 décembre 2019 de 8h30 à 10h30**
- **Le samedi 21 décembre 2019 de 8h30 à 11h30**

Toutes informations relatives au déroulement de l'enquête publique peuvent être demandées auprès de Madame le Maire, par courrier adressé à l'adresse suivante, Mairie de l'Albenc, 65 Rue de l'école, 38470 L'ALBENC

Les caractéristiques principales du projet de révision du PLU sont ;

- Créer des connexions entre les différents tissus existants pour plus de lisibilité du territoire notamment en resserrant le village, les habitations et les activités (tertiaires) pour une meilleure cohérence.
- Préserver le patrimoine paysager (points de vue) et architectural (monuments) fortement présents sur la commune.
- Eviter l'étalement urbain en optimisant l'utilisation du foncier autour du centre-village (trouver des alternatives au développement disséminé).
- Amener à la création de liaisons douces qui privilégient l'utilisation des modes actifs (marche, vélo) pour les trajets du quotidien.
- Diversifier l'offre en logements pour répondre aux besoins constatés par les élus sur leur territoire.
- Réguler la population et être attentif pour éviter le vieillissement de la population. - Préserver les espaces agricoles de l'Albenc.
- Créer des parkings et des espaces de vie pour aérer le centre-bourg.

Le projet de PLU est constitué de :

- Le rapport de présentation
- Le projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- Les orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Le règlement (pièces écrites et pièces graphiques)
- La mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de l'Albenc et du schéma de gestion des eaux pluviales urbaines
- Les annexes spéciales
-

Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête

L'enquête publique a pour objet de permettre à la population et à toutes personnes intéressées d'examiner le projet de PLU et de la mise à jour du zonage d'assainissement des eaux usées de la commune de l'Albenc et du schéma de gestion des eaux pluviales urbaines, arrêté par le conseil municipal le 16 juillet 2019 et de formuler des remarques et observations préalable à l'adoption du document de PLU par le conseil municipal.

Modalités relatives à l'enquête

Monsieur Etienne BOISSY, technicien de l'équipement à la retraite a été désigné par Monsieur le président du tribunal administratif de Grenoble, pour conduire cette enquête. A l'expiration du délai d'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur. A l'issue d'un délai de trente jours, le commissaire enquêteur transmet au maire le dossier de l'enquête accompagné du registre et des pièces annexées, avec son rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et des conclusions sera adressée à Monsieur le Préfet du département de l'Isère et à Monsieur le Président du Tribunal Administratif. Le rapport et les conclusions de Monsieur le commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <http://www.albenc.fr/4830-plan-local-d-urbanisme.htm> et ce pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, conformément à l'article R 123-21 du code de l'environnement.